

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence donne la parole au député de Gander-Twilligate pour une dernière question supplémentaire à ce sujet, et elle la donnera ensuite au député de Broadview.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Comme on parle constamment de divers programmes de prévoyance et de systèmes de contrôles qu'envisageraient le gouvernement et celui qui est chargé d'intervenir en son nom, le gouvernement a-t-il lieu de croire que l'économie traverse une crise dont les proportions justifient des mesures semblables, en ce qui concerne le chômage et l'inflation et projette-t-il effectivement de les instaurer?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il est clair, d'après les paroles mêmes du député, que ce sont des programmes de prévoyance. Ils sont destinés à faire face à des situations qui peuvent se concrétiser ou non. Le député reconnaîtra sans doute que nous devons disposer de projets pour parer à toute éventualité, mais nous ne pensons pas que les circonstances actuelles justifient leur application.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES ACCUSATIONS CONTRE LES MUTINS DE KINGSTON— LES INCULPATIONS CONTRE LES GARDIENS DE MILLHAVEN

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. Des accusations ont-elles été portées contre des détenus de Millhaven à la suite de délits présumément commis au pénitencier de Kingston?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Pas à ma connaissance, monsieur le président.

[Traduction]

M. Gilbert: Les gardiens qui ont fait l'objet de ces inculpations sont-ils toujours en service à Millhaven?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, aucune mesure disciplinaire n'a été prise contre les gardiens, étant donné la règle fondamentale bien connue en droit criminel, à l'effet qu'une personne est présumée innocente jusqu'à ce qu'on ait prouvé sa culpabilité.

Par ailleurs, après consultations avec l'unité locale de l'Alliance de la fonction publique, nous avons convenu que les gardiens n'auraient pas de contact direct avec les détenus à Millhaven.

[Traduction]

M. Gilbert: Comment se fait-il que des détenus qui n'ont fait l'objet d'aucune inculpation à Millhaven aient été transférés à une autre institution alors que les gardiens qui ont été inculpés d'actes criminels sont restés à Millhaven?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, je répète qu'aucune accusation criminelle n'a été portée contre les

[M. Lundrigan.]

détenus. J'attends toujours que la Sûreté provinciale de l'Ontario ait terminé son enquête sur la mort de deux détenus ainsi que sur le cas des dix blessés, à Kingston, alors que les détenus avaient plein contrôle du bloc cellulaire et du dôme.

Nous n'avons pris aucune mesure disciplinaire à la suite des événements qui ont eu lieu au pénitencier de Kingston.

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au solliciteur général, puisqu'il parle de la présomption d'innocence en ce qui concerne les gardiens, s'il s'en tiendra à cette même présomption juridique en ce qui concerne les détenus? A ce sujet, le solliciteur général compte-t-il expliquer dans une déclaration son avertissement ou ses menaces selon lesquelles aucune réforme pénitentiaire ne sera entreprise tant que les détenus ne feront pas preuve d'une plus grande responsabilité? Quelle est donc cette menace et à quelle réaction s'attend-il?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. L'honorable député a posé plusieurs questions mais il me semble qu'il demande au fond si le solliciteur général fera une déclaration et je pense que le ministre peut répondre à cette question.

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, ce que j'ai dit, c'est que si des réformes devaient être effectuées, elles seraient faites dans l'ordre. Il n'est pas possible de faire des réformes autrement. C'est ce que j'ai dit, et c'est bien simple: pour faire des réformes, nous avons besoin de la coopération des détenus, des gardiens et de la population en général.

[Traduction]

M. Woolliams: Étant donné la déclaration faite par le solliciteur général sur l'innocence présumée des gardes, applique-t-il cette règle de droit aux prisonniers et aux détenus des pénitenciers, vu notamment les menaces qu'il a proférées à leur égard?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, nous respectons certainement la loi et nous n'entendons pas dévier du respect total de la loi, comme cela a lieu hors des pénitenciers. Dans les pénitenciers, nous sommes sujets à la loi et nous la respectons.

Ceci dit, mes commentaires, à propos des réformes, je les ai faits à la suite des événements survenus à Dorchester, c'est-à-dire à la suite d'un deuxième cas où ont eu lieu des troubles et de la violence. Et je répète qu'il n'est pas possible de faire des réformes dans le désordre.

LA MUTINERIE À KINGSTON—LES MESURES DISCIPLINAIRES

[Traduction]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Une question supplémentaire pour le solliciteur général, monsieur l'Orateur. Le ministre ayant déclaré qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise, voudrait-il bien expliquer à la Chambre comment il se fait que ce PSR—le règlement